

<https://www.snetap-fsu.fr/Retraites-sante-protection-sociale-tout-doit-changer.html>



Retraites, santé, protection sociale : tout doit changer !

- Métiers - Retraité.e -

Date de mise en ligne : jeudi 18 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Alors que le gouvernement n'a toujours pas retiré définitivement sa réforme des retraites et qu'il a engagé plusieurs discussions, celle du « Ségur de la santé » sur le système de soins, mais aussi celle autour de la création d'un « 5ème risque Perte d'autonomie » dans le cadre d'une loi « Grand âge », les organisations appellent à une réorientation globale des politiques suivies sur l'ensemble de ces sujets. Elles se félicitent de la réussite des mobilisations des personnels de santé et des usagers du 16 juin.

La crise sanitaire a en effet révélé le besoin de conforter l'ensemble de notre modèle pour plus d'égalité et de solidarité.

Le système de retraites doit être conforté et amélioré pour **garantir un montant de pension** permettant à toutes et tous de vivre correctement. Pour cela, une revalorisation des pensions actuellement servies et des améliorations du système actuel de retraites doivent être décidées, ce que le gouvernement n'envisage pas, faisant subir décotes de plus en plus nombreuses et des pensions insuffisantes au monde du travail et aux femmes en particulier. Pire, la possibilité de remettre la réforme des retraites à l'ordre du jour a été de nouveau évoquée publiquement.

Les organisations rappellent que cette réforme rend incertain le montant des pensions, qui ne dépend plus que de la variation de la valeur d'un point. À rebours de ces orientations, le besoin de sécurisations collectives n'a jamais été aussi grand qu'après la crise sanitaire. Les organisations demandent l'abandon définitif de la réforme, l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel, l'augmentation immédiate des minima de pensions au niveau du Smic.

La même logique doit prévaloir pour la **perte d'autonomie**. Les organisations demandent une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. La prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale et assurée par la sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans la branche maladie de la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous refusons la logique de création d'une « 5ème branche », de même que l'identification d'une contribution spécifique. C'est l'ensemble de l'assurance maladie qui doit trouver des recettes supplémentaires, ce qui peut se faire à partir des cotisations sociales, en commençant par remettre en cause les différentes exonérations, en luttant contre l'exil fiscal et social, et par de nouvelles cotisations sur tous les revenus distribués.

S'agissant du **système de santé**, ce sont les personnels et les étudiant.e.s volontaires ou réquisitionné.e.s qui ont fait tenir le système. Mais cette crise a aussi mis au grand jour le manque criant de moyens matériels, de lits d'hôpitaux, de personnels, la situation difficile dans les EHPAD et le secteur de l'aide à domicile. L'austérité a affaibli l'hôpital public, les EHPAD, et touché les personnels de plein fouet : ils ont vu leur nombre diminuer, leurs conditions de travail empirer et leurs salaires, déjà insuffisants, stagner.

Il est temps de revaloriser les salaires et les qualifications pour permettre de reconnaître la contribution

Retraites, santé, protection sociale : tout doit changer !

indispensable de ces personnes à la santé et au lien social. Il est urgent d'abandonner la sélection et de créer des places pour permettre le recrutement de plus de soignant.e.s.

Nos organisations porteront ces revendications y compris dans les luttes !